

N° 4898³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2001-2002

PROJET DE LOI

**portant approbation de la décision du Conseil de l'Union européenne
du 29 septembre 2000 relative au système des ressources propres
des Communautés européennes**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(30.1.2002)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 30 janvier 2002 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant approbation de la décision du Conseil de l'Union européenne
du 29 septembre 2000 relative au système des ressources propres des
Communautés européennes**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 30 janvier 2002 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 21 décembre 2001;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 30 janvier 2002.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Marcel SAUBER

